

Aides à la rentrée 2019 Études en Nouvelle-Calédonie

Quelles
sont-elles ?

À quelles
conditions ?

Et comment
les obtenir ?



TOUT SAVOIR SUR

province-sud.nc



PROVINCE SUD

Aides à la rentrée 2019 études en Nouvelle-Calédonie

C'est une allocation de rentrée
d'un montant brut de 35 000^F

C'est également la délivrance d'attestations de garantie
pour que vos frais d'affiliation à la CAFAT soient pris en
charge à 100 %, et à 90 % pour la mutuelle.

CONDITIONS REQUISES

- Être **boursier d'État ou de la province Sud**
- Être de **nationalité française**
- Avoir ses parents ou responsables légaux résidents de la province Sud depuis au moins 6 mois au 1^{er} janvier 2019
- Être âgé de **moins de 28 ans** au 1^{er} janvier 2019 pour bénéficier de l'attestation de garantie

COMMENT LES OBTENIR ?

À partir du mois de **janvier 2019**, le dossier pourra :

- Être téléchargé sur **province-sud.nc/démarches** : cliquez sur la rubrique Enseignement ou sur **univ-nc.nc**
- Être retiré et/ou déposé dans nos locaux
- Être retiré et/ou déposé sur le **stand province Sud** qui sera présent sur la chaîne d'inscription de l'Université de Nouvelle-Calédonie du 16 au 31 janvier 2019

Attention, pour l'attestation de garantie :
aucun remboursement ne pourra être effectué
en cas d'avance des frais par l'étudiant.



Direction de l'Éducation de la province Sud

Bureau d'Information et
d'Aides aux Étudiants
55, rue Georges-Clemenceau
BP L1 - 98849 Nouméa CEDEX

Tél. 20 49 68 ou 20 49 46

Fax 20 30 23

des.bourses.etudiants@province-sud.nc

**Dossier
complet
à retourner
au plus tard le
16 avril
2019**